

CONDITIONS PARTICULIERES DE PARTICIPATION

JOURNEES MONDIALES DE LA JEUNESSE 2023

Lieu : Lisbonne, en passant par Coimbra et par Fatima pour les pèlerins inscrits à la formule XL ou à Lisbonne directement pour les pèlerins inscrits à la formule L.

Dates : du 25 juillet au 7 août pour la formule XL et du 31 juillet au 7 août pour la formule L.

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Raison sociale : diocèse de Toulouse
association de loi 1905

Siège social : 24, rue Perchepinte, 31000 TOULOUSE

Téléphone : 05 61 14 82 70

Courriel : secretariatarcheveque@diocese-toulouse.org

SIRET : 345 221 733 00024

Conformément à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme et préalablement à la conclusion de tout contrat, veuillez trouver ci-joint les informations légales concernant l'organisation du pèlerinage aux JMJ organisé par le diocèse de Toulouse.

Merci de consulter aussi les Conditions Générales de Participation disponibles sur simple demande par courriel à jmj2023@diocese-toulouse.org.

Vous les retrouverez également lors de l'inscription.

PROGRAMME DE LA SESSION

À titre informatif, susceptible de modification.

1ère semaine (pour ceux qui prennent la formule XL)

-> Journées en diocèse à Coimbra et Fatima du mercredi 26 juillet au lundi 31 juillet

2ème semaine (pour tous)

-> JMJ avec le pape à Lisbonne du lundi 31 juillet au dimanche 6 août :

Mardi 1er août : matinée des français puis Messe d'ouverture avec le Cardinal Patriarche

Mercredi 2 août : catéchèse et Eucharistie, suivies du Festival de la jeunesse puis la Cité de la Joie

Jeudi 3 août : catéchèse et Eucharistie, suivies de l'accueil du Pape puis la Cité de la Joie

Vendredi 4 août : catéchèse et Eucharistie, suivies du Chemin de Croix puis la Cité de la Joie

Samedi 5 août : Pèlerinage jusqu'au lieu de la Vigile suivi de la Vigile avec le Pape

Dimanche 6 août : Messe de clôture avec le pape suivie de la rencontre des volontaires avec le Pape.

Nous ferons un arrêt à Burgos sur le chemin du retour, le lundi 7 août.

■ TRANSPORT ALLER/RETOUR

Le transport se fera en car pour l'aller et le retour. Nous garderons ensuite nos cars sur place lors des JMJ.

■ LIEU DE LA SESSION - HEBERGEMENT

La formule est une pension complète sur toute la durée du pèlerinage.

La répartition des participants dans les lieux d'hébergement est réalisée par l'équipe d'organisation. Il est à noter que la taxe de séjour est intégrée dans le prix du pèlerinage.

■ RESTAURATION

La prestation restauration est fournie comme pension complète sur toute la durée du pèlerinage.

Tous les déjeuners et dîners se prendront en fonction du programme de la session : au restaurant, dans des cantines, sous forme de pique-nique.

Les petits déjeuners se prendront sur le lieu d'hébergement.

■ FORMALITES ADMINISTRATIVES, SANITAIRES ET DE POLICES

Formalités à accomplir :

Pour les ressortissants français, merci de vous munir :

- d'une pièce d'identité en cours de validité au moment du pèlerinage,
- d'une carte d'assurance maladie européenne (demande à effectuer auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie ou sur AMELI.fr),

Pour les ressortissants étrangers : nous vous invitons à vous renseigner directement auprès de votre ambassade afin de connaître ces modalités.

■ ADAPTABILITE

Nous étudions actuellement la possibilité de pouvoir adapter ce voyage aux personnes à mobilité réduite.

Si vous êtes dans cette situation, merci de prendre contact avec Myriam Vermersch par courriel (jmj2023@diocese-toulouse.org) avant toute inscription afin de voir ensemble, au mieux, comment organiser votre participation.

■ PRESTATIONS

À titre informatif, susceptible de modification.

Les visites, excursions, conférences seront données en langue française.

Le diocèse de Toulouse se réserve le droit, à tout moment, de modifier le programme, l'itinéraire ou l'hébergement prévus en fonction du contexte local (contexte sanitaire, intempéries, manifestations, problèmes techniques...), ainsi que de la forme physique des participants. Le participant ne pourra les refuser sans motif valable. Dans la mesure du possible, le diocèse de Toulouse s'engage à proposer un substitut de valeur équivalente.

■ PARTICIPATION FINANCIERE

Pour cette session, la formule de participation est :

- **FORMULE XL : 750 €**
- **FORMULE L : 550 €**

Le prix comprend :

- ✓ Le forfait en pension complète (hébergement + repas, du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour) ;
- ✓ Les déplacements sur place ;
- ✓ *l'inscription auprès du COL des JMJ ;
- ✓ Les journées en diocèse ;
- ✓ La taxe de séjour ;
- ✓ L'assurance assistance-rapatriement MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ;
- ✓ Tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme.

Le prix ne comprend pas :

- ✗ Le transport pour se rendre du domicile vers le lieu de session et inversement ;
- ✗ L'assurance annulation ;
- ✗ Les boissons et les extras lors des repas ;
- ✗ Les pourboires ;
- ✗ Les offrandes de messes (à votre discrétion) ;
- ✗ Toutes les dépenses à caractère personnel.

■ MODALITES DES PAIEMENT

- Nous demandons un acompte de 350 € à l'inscription.
- Pour les cas particuliers, merci de nous contacter par courriel : jmj2023@diocese-toulouse.org

Paiement en ligne à l'inscription ou par chèque à libeller à l'ordre de ADT JMJ en indiquant au verso du chèque les NOM et Prénoms du ou des participants (chèque à retourner par courrier postal à l'adresse suivante : Association Diocésaine de Toulouse/JMJ, 21 rue Valade, 31000 TOULOUSE).

■ ASSURANCE ANNULATION

Aucune assurance annulation n'est intégrée dans le tarif de ce pèlerinage. Il est à la liberté du participant de souscrire à ce type d'assurance auprès de l'assureur de son choix.

■ ANNULATION

Annulation par le participant

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, l'inscription à la session n'est pas soumise au droit de rétractation. En effet, les frais engagés ne sont pas remboursables. Toutefois, il existe la possibilité au pèlerin souhaitant annuler son départ, de se trouver un remplaçant afin de ne pas perdre l'argent engagé.

■ CONTACT - RESPONSABILITE - RECLAMATION

Contact

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le participant est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais à : Abbé Damien Verley - Tél. : 06 50 42 80 52 - courriel : abbedamienverley@gmail.com

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du participant.

En cas de difficulté sur place, la participant pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-après : Abbé Damien Verley - Tél. : 06 50 42 80 52

Responsabilité

Le diocèse de Toulouse est responsable de la bonne exécution des services prévus aux présentes Conditions Particulières de Participation et est tenue d'apporter de l'aide au participant en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant le diocèse de Toulouse dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Réclamation et médiation

Le participant peut saisir le diocèse de Toulouse de toute réclamation, à l'adresse suivante : service pèlerinage, 28 ure de l'Aude, 31500 TOULOUSE; par lettre avec accusé-réception et/ou par courriel à pele31@diocese-toulouse.org accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le participant peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel

■ PRESTATAIRES CONCOURANT A L'ORGANISATION DE LA SESSION

SPYRIT (VENIO)

L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont gérées via le logiciel VENIO de la société SPYRIT :

SPYRIT systèmes d'information

SARL au capital de 8 000 €
RCS Versailles 448 520 718
Code APE 2602A
N° TVA FR88448520718
Siège social : 2 rue du Pont Colbert - 78000 Versailles
contact@spyrit.net
Tél. +33 (0) 1 39 20 97 70

UADF (QF FRANCE)

L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont transmises à l'UNION DES ASSOCIATIONS DIOCESAINES DE FRANCE dans le but d'assurer un soutien sur le plan logistique en cas de besoin durant le pèlerinage. Elle fera notamment le lien entre le participant et l'assistant en cas de difficultés :

UADF – 58 avenue de Breteuil – 75007 PARIS
SIRET 387 565 237 00022
IM 075180002

MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ET AXA ASSISTANCE

Le contrat d'assurance RC JMJ assistance-rapatriement est géré par la Mutuelle Saint Christophe et AXA Assistance.

Mutuelle Saint-Christophe assurances
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables,
régie par le Code des Assurances
Siren 775 662 497
277, rue Saint Jacques - 75256 PARIS Cedex 05

AXA Assistance France
SA au capital de 2 082 094 €
Nanterre 311 338 339 RCS - Code APE 6512Z - N° TVA intracommunautaire FR 89 311 338 339
Immatriculée à l'Orias sous le N° 11060030
Siège social : 6, rue André GIDE - 92320 CHATILLON
Tél : +33 (0) 1 55 92 40 00 - Fax : +33 (0) 1 55 92 40 59

■ **FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR LES CONTRATS DE VOYAGE A FORFAIT LORSQUE L'UTILISATION D'HYPERLIENS EST POSSIBLE (ARRETE DU 1^{ER} MARS 2018)**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Le diocèse de Toulouse sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, le diocèse de Toulouse dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable(s).

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>

